



PROCEDURE DE GESTION DES JUSTIFICATIFS D'ABSENCES

Procédure votée en conseil d'IAE du 13/09/2021 – modifiée en conseil du 12/04/2022

Absence en TD

Justificatifs acceptés :

- Certificat médical/certificat d'hospitalisation
- Certificat de décès dans la famille ascendant- descendant
- Convocation par une administration (concours, examen, affaire juridique)
- Certificat de mariage, PACSE
- Attestation de retard de la part d'une compagnie de transport en commun (SNCF, etc...)
- Attestation de présence à un entretien d'embauche

Transmission des justificatifs :

Les justificatifs sont remis par les **étudiants au plus tard une semaine après** l'absence à la scolarité pédagogique.

Absences aux examens et épreuves de contrôle continu

Justificatifs acceptés :

- Certificat médical/certificat d'hospitalisation
- Certificat de décès ascendant- descendant
- Tout autre justificatif sera soumis à l'approbation du jury de délibération

Transmission des justificatifs :

Les justificatifs sont transmis par les étudiants **au plus tard une semaine après** l'absence à la scolarité pédagogique.

La direction de l'IAE

Institut d'administration des entreprises

52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN Cedex 9
04 30 95 04 80
iae@univ-perp.fr



Membre du réseau

